

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 11 juin 2019

## INFO PRESSE

### État civil coutumier : des démarches en ligne sont possibles

**Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des services publics, la direction de la Gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC) offre la possibilité aux usagers de réaliser en ligne plusieurs démarches relatives à l'état civil coutumier. 1 135 demandes ont déjà été traitées via ces téléservices accessibles sur les sites [www.service-public.nc](http://www.service-public.nc) et [www.demarches.gouv.nc](http://www.demarches.gouv.nc)**

Le président Philippe Germain, dans la déclaration de politique générale prononcée le 22 décembre 2017 au nom du gouvernement, a fait de la modernisation de l'administration une des priorités des politiques publiques. À ce titre, l'un des objectifs à atteindre est la dématérialisation des procédures administratives dans les cinq prochaines années.

### Les démarches liées à l'état civil coutumier

---

- Demander un acte d'état civil : mis en service en janvier 2018, ce téléservice a été utilisé par 1 117 usagers.
- Demander un duplicata de livret de famille : septembre 2018.
- Demander une rectification d'un acte d'état-civil : fin février 2019.
- Demander une transcription d'acte d'état-civil : fin avril 2019.

En quelques clics, ces téléservices permettent aux usagers de droit coutumier de réaliser leurs demandes, sans se déplacer. À la clé : un gain de temps pour les administrés, comme pour les agents du greffe de l'état civil coutumier.

En partenariat avec la direction des Technologies et des services de l'information (DTSI), la DGRAC travaille au développement de nouveaux téléservices. Ils permettront aux internautes d'effectuer leurs demandes de copies de procès-verbaux et d'actes coutumiers.

### Le site [demarches.gouv.nc](http://demarches.gouv.nc)

---

[demarches.gouv.nc](http://demarches.gouv.nc) est un site dédié aux services en ligne du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour les usagers, les professionnels et les associations. Il concerne toutes les directions du gouvernement qui se sont engagées dans une démarche de dématérialisation, essentiellement les services fiscaux, les affaires économiques, le travail et l'emploi et les affaires coutumières. Il constitue à la fois un portail vers les sites dédiés à des téléservices spécifiques du gouvernement ([impots.nc](http://impots.nc), [concours.gouv.nc](http://concours.gouv.nc), [emploi.gouv.nc](http://emploi.gouv.nc), etc.) et un référencement de toutes les démarches dématérialisées du gouvernement.

Ce site permet également d'accéder à des applications thématiques dans le cadre d'un engagement citoyen, comme signaler un feu de forêt ou une décharge sauvage. Il ouvre enfin la possibilité de

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) et [lemagdugouv.nc](http://lemagdugouv.nc) \*\**

consulter des sites relatifs à la donnée géographique (cadastre en ligne, cartographie des services scolaires, etc.).

### **Le site [service-public.nc](http://service-public.nc)**

---

Créé en 2015 par la cellule Économie numérique (Econum), à l'initiative du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, [service-public.nc](http://service-public.nc) constitue le point d'entrée virtuel unique à partir duquel particuliers, professionnels et associations peuvent s'orienter et accéder à l'ensemble des téléservices proposés par les administrations en matière de santé, d'état civil, de fiscalité, d'emploi, etc.

Véritable outil de simplification, il regroupe au sien d'un même dossier (ex. : « Je déménage ») l'information essentielle à la réalisation d'une démarche administrative, ainsi que l'ensemble des téléservices proposés par les différentes collectivités.

Il compte aujourd'hui 45 partenaires et propose 417 démarches administratives et 779 formulaires et téléservices en ligne.

\* \*  
\*